

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS ENVIRONNEMENT 2019 (FR0011540152)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP vise à permettre au porteur ayant souscrit des parts au plus tard le 24 janvier 2014 à 13 heures de bénéficier à horizon de 6 ans, le 19 décembre 2019 (Date d'Echéance), d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR), de profiter partiellement de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions internationales «actifs risqués» et de bénéficier d'une dissolution par anticipation dès lors que la valeur liquidative est supérieure ou égale à 121% de la VLR à une date de calcul de la valeur liquidative comprise entre le 19 décembre 2016 et la Date d'Echéance et que la liquidation des actifs dans les 3 jours ouvrés suivants permet d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 120% de la VLR. Si la condition d'échéance anticipée est réalisée, le FCP sera dissous à la «date d'échéance anticipée», 45 jours calendaires à compter de la date de réalisation de la condition d'échéance anticipée. Si la condition d'échéance anticipée se réalise dans les 45 jours précédant la date d'échéance, la date d'échéance anticipée sera la date d'échéance. En cas de réalisation de la condition d'échéance anticipée, le porteur bénéficiera à la date d'échéance anticipée d'une valeur liquidative égale à la VLR majorée d'une performance au moins égale à 20%. Entre la date de réalisation de la condition d'échéance anticipée (exclue) et la date d'échéance anticipée, les actifs du FCP seront investis en actifs «à faible risque».

Caractéristiques essentielles du FCP : Le gérant s'expose partiellement au portefeuille dynamique d'actions selon des techniques d'assurance de portefeuille consistant à ajuster une proportion d'actifs «risqués» et une proportion d'actifs «à faible risque» en fonction de la marge de manoeuvre rendue disponible une fois les paramètres de garantie pris en compte. Si cette marge devenait significativement faible, entraînant une exposition aux actifs «risqués» inférieure à 1 million d'euros, les actifs «risqués» pourront être composés d'un indice représentatif des marchés actions internationales via de contrats à terme sans qu'ils soient investis exclusivement dans des actions de sociétés décrites ci-dessous.

L'actif «à faible risque» vise à obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la date d'échéance. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Il est notamment composé de produits de taux libellés en euro et/ou en autres devises des pays de l'OCDE, émis par des émetteurs publics et/ou privés pouvant bénéficier d'une notation minimale est BBB- (S&P) ou notation équivalente, ainsi que des titres émis ou garantis par BNP Paribas et/ou ses filiales. En cas de dégradation de ces titres, le porteur serait exposé à un risque «high yield» lié à l'investissement dans des titres ayant un caractère spéculatif.

L'actif «risqué», vise à obtenir une exposition directe ou indirecte à un portefeuille dynamique d'actions de sociétés répondant à des critères extra-financiers de gestion socialement responsable et dont l'activité est liée au thème de l'eau, de toute taille de capitalisation et de tout pays. Il peut également investir en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA.

La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 24 janvier 2014 (inclus) à 13 heures, heure de Paris. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 19 décembre 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- BNP Paribas s'engage vis-à-vis du FCP à ce que tout porteur ayant souscrit jusqu'au 24 janvier 2014 inclus à 13 heures, et ayant conservé ses parts jusqu'à la Date d'échéance (sauf dissolution anticipée intervenue entretemps), bénéficie à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la VLR. Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle de la Date d'Echéance, ne bénéficieront pas de la Garantie telle que décrite ci-dessus.
- La gestion de type assurance de portefeuille et la protection à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie:** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Acquis à l'OPC:2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,84% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

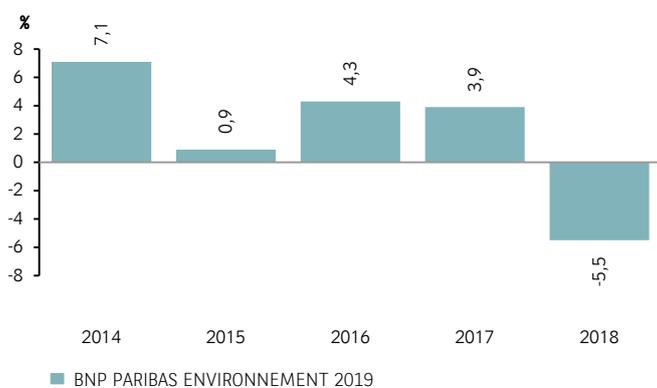
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 20 septembre 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 mai 2019.